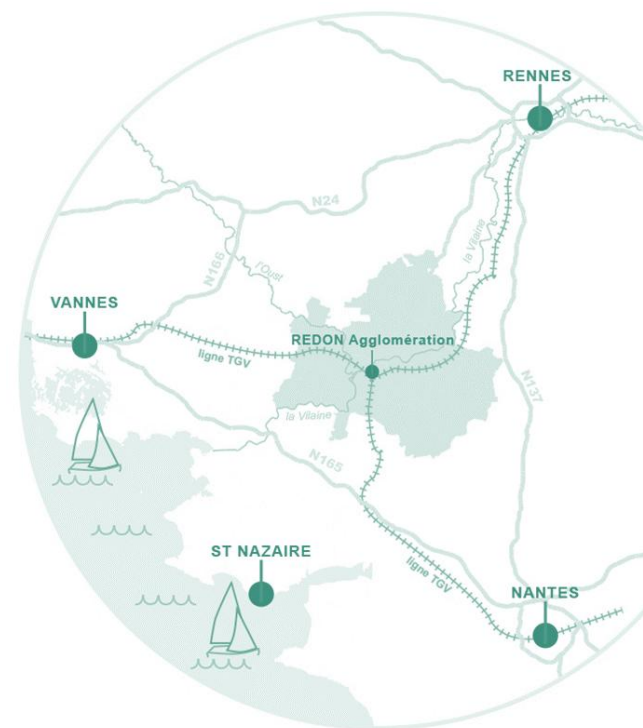


Pièce n°3.6 : Programme d'actions
SCOT REDON Agglomération



PREAMBULE

Contexte

Suite au décret n°2021-639 du 21 mai 2021 modifiant certaines dispositions du Code de l'urbanisme, celui-ci offre la possibilité pour le SCOT de comprendre un programme d'action.

L'article L141-19 du code de l'urbanisme précise que :

« Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre.

*Ce programme **précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale**, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun.*

Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale. »

Objectifs et contenu

Ce programme d'actions constitue l'outil de mise en œuvre du projet politique développé dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et traduit dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Il n'a aucune valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers.

Il propose des actions qui ont été identifiées lors de la construction du DOO pour chaque axe thématique. Les élus ont saisi l'opportunité de se doter d'un programme d'actions pour permettre d'aller plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du SCOT.

Les actions identifiées répondent à de multiples objectifs :

- Faciliter l'atteinte et la traduction des orientations et objectifs du PAS et du DOO par un accompagnement via des études, la réalisation de documents de sensibilisation et de pédagogie, etc.
- Améliorer la connaissance lorsque les besoins en termes de données n'existent pas ou ne sont pas suffisants.
- Organiser le suivi des trajectoires du SCOT.
- Poursuivre les coopérations ou créer de nouveaux espaces de dialogue avec les acteurs de l'aménagement du territoire ou d'autres partenaires.

Il vient compléter les actions déjà menées au sein des stratégies d'Agglomération à l'œuvre sur le territoire.

Ce programme d'action prend la forme d'un tableau synthétique listant les actions et faisant références aux orientations du DOO dans lesquelles elles ont été définies.

Actions		Orientations et objectifs associés du DOO ou du PAS	Partenaires potentiels	Objectif/ moyen
Actions de gouvernance et de coopération				
1	Mettre en place un espace de dialogue avec les acteurs du monde agricole.	O1. Renforcer les filières économiques <i>Objectif 1.2 Soutenir l'économie agricole, fondement de l'identité du territoire</i>	SAFER, Chambre d'Agriculture, communes, Service développement Economique de Redon Agglomération, agriculteurs.	En lien avec les actions liées à la Ressource en eau.
2	Imaginer une foncière à l'échelle intercommunale pour accompagner les collectivités dans la production de logements sociaux.	O10. Diversifier l'offre en logement pour répondre aux besoins de tous et à tout âge <i>Organiser la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire</i>	Redon Agglomération et Partenaires financiers et techniques	L'enjeu est de pallier l'absence de bailleur sur certains territoires communaux
3	Porter une réflexion autour d'un projet de territoire de gestion durable de l'eau, dans une dynamique d'économie circulaire et de partage de l'eau.	O14. Garantir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante	Redon Agglomération	Favoriser une culture locale de gestion durable des ressources. <i>Cf. Action 13</i>
4	Mettre en place une « commission partenariale spécifique » regroupant les différents acteurs du territoire influençant la qualité ou la gestion de la ressource en eau afin de débattre et d'accompagner les collectivités, particuliers et agriculteurs dans la préservation des périmètres de protection de	O14. Garantir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante <i>Objectif 14.2. Limiter les nouvelles pressions au sein des périmètres de protection de captage</i>	Redon Agglomération, EPTB Vilaine, DDTM, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, Région,	Sensibilisation, partage de retours d'expérience Accompagnement des acteurs concernés par la qualité de l'eau

	captages et des aires d'alimentation en eau potable. Voire élargir la "commission partenariale spécifique" au-delà des aires d'alimentation de captage. <i>Pistes d'accompagnement :</i> • <i>Mise en place d'un plan d'actions concerté avec la profession agricole pour restaurer la qualité des captages d'eau potable ou minimiser les pollutions éventuelles</i> • <i>Accompagner les exploitants agricoles dans des pratiques agro écologiques en particulier au droit des périmètres de captages</i> • <i>Proposer aux agriculteurs à adhérer au dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) (rémunération des agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystème)</i>			
5	Encourager des démarches de coordination des actions en faveur d'une solidarité amont et aval (Redon étant un exutoire à l'échelle du grand cycle de l'eau) entre périmètres de bassins versants ou à l'échelle d'un interSCOT.	O12. Protéger, maintenir et remettre en état la trame verte et bleue <i>Prendre en compte le fonctionnement spécifique des cours d'eau, des marais et des zones humides</i>	Communes des bassins versants concernés dont les territoires voisins, Redon Agglomération, EPTB Vilaine	En lien avec la préservation des milieux humides, des cours d'eau. Agir sur la qualité de la ressource est à

				appréhender à l'échelle des bassins versants
Action d'accompagnement et de mise en œuvre du DOO				
6	Porter une réflexion commune sur les outils de protection foncière adaptés au territoire (de type PEAN ou ZAP adossé à un programme d'actions) et les outils d'observation associés	O1. Renforcer les filières économiques <i>Objectif 1.2 Soutenir l'économie agricole, fondement de l'identité du territoire</i> <i>Pérenniser l'activité agricole et contribuer à la production alimentaire locale</i> O6. Organiser la trajectoire de sobriété foncière		
7	Poursuivre la veille du foncier agricole via la mise en place d'un observatoire du foncier agricole afin d'observer les dynamiques des installations-transmissions.	O1. Renforcer les filières économiques <i>Objectif 1.2 Soutenir l'économie agricole, fondement de l'identité du territoire</i> <i>Pérenniser l'activité agricole et contribuer à la production alimentaire locale</i>	Service Développement Economique Redon Agglomération et partenaires	S'appuyer sur l'outil d'observation existant et le consolider
8	Construire une stratégie de renaturation : ○ Hiérarchiser les enjeux, définir les objectifs et orientations	Trajectoire ZAN et Trame verte et bleue	REDON Agglomération	Réalisation d'une étude sur la base des éléments méthodologiques proposés dans le DOO

	○ Identifier les besoins, localiser et prioriser les zones préférentielles de renaturation à partir notamment du socle de critères communs proposés.	O6. Organiser la trajectoire de sobriété foncière O12. Protéger, maintenir et remettre en état la trame verte et bleue <i>Objectif 12.2 Planifier une stratégie de renaturation au titre de la stratégie écologique du territoire</i>		
9	Etude permettant d'identifier les secteurs potentiels de compensation (ou de restauration) comme processus d'aide à la décision et d'accompagner les communes dans leurs projets.	O12. Protéger, maintenir et remettre en état la trame verte et bleue <i>Prendre en compte le fonctionnement spécifique des cours d'eau, des marais et des zones humides</i>	REDON Agglomération	<i>Cf. action 8</i>
10	Améliorer la connaissance de la biodiversité locale par l'actualisation de l'inventaire des zones humides dont le modèle est à renouveler,	O12. Protéger, maintenir et remettre en état la trame verte et bleue	Redon Agglomération et partenaires	Mieux agir sur la fonctionnalité des continuités écologiques Poursuivre les actions mené dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la nature » <i>Cf. action 8 et 11</i>
11	Améliorer la connaissance de la biodiversité locale par la poursuite de la réalisation d'Atlas de Biodiversité Communal afin de couvrir	O12. Protéger, maintenir et remettre en état la trame verte et bleue	Redon Agglomération et partenaires	<i>Cf. action 10</i>

	l'ensemble du territoire de Redon Agglomération.			
12	Initier des études communales d'économie de la ressource en eau.	O14. Garantir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante <i>Objectif 14.4. Garantir la disponibilité en eau potable</i> <i>Objectif 14.5 prévenir le risque de pénurie d'eau et de sécheresse</i>	Communes, Redon Agglomération, Acteurs économiques (toutes filières)	Favoriser les démarches d'économie d'eau (RéUT, solution hydroéconomiques...), Contribuer à l'effort national et régional pour atteindre les objectifs <i>Cf. action 13 suivi étude HMUC</i>
13	Suivre l'évolution de la consommation d'eau pour tous les usages (agriculture, alimentation en eau potable, industrie et activités économiques, évaporation des plans d'eau, assainissement) sur la base des éléments portés à connaissance à l'issue des études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat)	O14. Garantir une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante <i>Objectif 14.4. Garantir la disponibilité en eau potable</i>	Redon Agglomération EPTB Eaux et Vilaine	Prévoir un suivi pour l'évaluation du SCOT relatif aux objectifs de réduction de la consommation d'eau.
14	Lancer une étude de fonctionnalité des sols permettant d'améliorer la connaissance et d'identifier la trame brune à l'échelle du SCOT l'horizon 2050	O17. Qualité des sols et sous-sol <i>Objectif 17.2. encourager le maintien ou le rétablissement de la trame brune au sein des projets dans les espaces urbanisés</i>	Redon Agglomération	Réaliser une étude permettant l'atteinte de cet objectif et pallier l'absence de connaissance dans ce domaine.
15	Observer la réduction de l'artificialisation des sols s'appuiera sur le Mode d'occupation	O7. Organiser la trajectoire de sobriété foncière	Redon Agglomération, Communes, Agence	Outils d'observation de suivi de la

	d'échelle Bretagne pour les départements du Morbihan et de l'Ille et Vilaine et de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCSGE) pour le département de la Loire Atlantique.	<i>Objectif 7.2 Planifier la répartition de l'enveloppe foncière par destination</i>	d'attractivité et de développement de Redon Agglomération, Addr	consommation d'espaces (MOS Bretagne et ConsoZAN44/ OCSGE Loire Atlantique) Suivi des autorisations d'urbanisme Rapport triennal relatif à l'artificialisation des collectivités
16	Réaliser un « guide » de mise en œuvre du SCOT		Communes, Redon Agglomération (dont services instructeurs)	Faciliter la mise en œuvre des orientations du SCOT de manière pédagogique et sensibiliser aux enjeux et aux défis auxquelles il doit répondre